

**Conseil communal du 22 janvier 2009 – Introduction au vote du budget par Monsieur
Claude NOEL - Echevin des Finances**

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux en qualité d'Echevin des Finances de pouvoir présenter à votre suffrage le budget communal en ses services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2009. Je suis fier du travail de fond qui a été accompli par nos services communaux et par le Collège communal pour la confection de ce budget.

Comme vous le savez le budget se présente sous la forme de deux volets – le service ordinaire d'une part et le service extraordinaire d'autre part.

Le service ordinaire du budget communal 2009

Service ordinaire 2009	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Exercices antérieurs	2.973.436,63	5.950,00	2.967.486,63
Exercice propre	9.853.983,99	9.690.721,17	163.262,82
Prélèvements	0,00	0,00	0,00
Résultat général	12.827.420,62	9.696.671,17	3.130.749,45

Le service ordinaire comprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui se produisent au cours de chaque exercice financier et qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement réguliers, en ce compris le remboursement périodique de la dette.

Les recettes ordinaires de l'exercice 2009 sont estimées à 9.853.983,99 € et les dépenses à 9.690.721,17 €. En conséquence, l'exercice propre présente un résultat positif de **163.262,82 €**. La balance de l'exercice propre peut être qualifiée d'excédentaire.

L'équilibre général (exercices antérieurs + exercice 2009) est atteint puisqu'il affiche un solde positif ou boni de **3.130.749,45 €**.

Il est à noter que par rapport à l'exercice précédent, les recettes diminuent globalement de 3,16 % (- 321.147,07 €) Cette baisse des recettes dans notre budget est victime de « l'effet papillon » ou l'effet collatéral de la crise boursière et financière mondiale qui a traversé notre pays en cette fin d'année 2008. On ne peut espérer en effet en 2009 aucun produit à titre de dividendes du holding DEXIA soit une perte de plus de 145.000 € pour notre commune. Quant au produit escompté des dividendes provenant des intercommunales « énergétiques » il est rabaissé drastiquement de 120.400 € par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses générales accusent une légère augmentation de 2,23 % (+ 211.813,79 €), elles sont maîtrisées en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, de transfert et de dette. Seules les dépenses de personnel connaissent une hausse conséquente de 285.486 € (+7,75 %) par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par l'engagement à titre contractuel d'un nouvel agent technique, la charge complète du traitement du chef de bureau technique et celle du nouvel employé recruté pour assister les

directions d'école. En outre, et ce n'est pas la moindre incidence, il faut souligner que le budget 2009 intègre l'adaptation à la hausse de l'allocation de fin d'année des fonctionnaires conformément aux nouvelles dispositions fédérales.

Le service extraordinaire du budget communal 2009

Service extraordinaire 2009	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Exercices antérieurs	633.353,47	3.150,00	630.203,47
Exercice propre	3.275.932,00	4.438.356,80	-1.162.424,80
Prélèvements	1.165.574,80	0,00	1.165.574,80
Résultat général	5.074.860,27	4.441.506,80	633.353,47

Le service extraordinaire est l'ensemble des dépenses et recettes qui affectent durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal à l'exclusion de son entretien courant. Ce sont donc des investissements qui affectent l'évolution de la dette communale quand leurs financements sont effectués par le biais de l'emprunt.

En 2009, la valeur globale des nouveaux investissements s'élèvera à 4.441.506,80 €. La couverture de ces dépenses sera effectuée par des emprunts à concurrence de 1.573.385,00 €, par des subsides à hauteur de 1.702.747,00 € et par le fonds de réserve extraordinaire à raison de 1.165.574,80 €.

Le secteur de la voirie occupe la première place en termes de volume de dépenses avec 1.075.062,00 € soit 37 % de l'ensemble des dépenses extraordinaires de 2009. La fonction enseignement occupe la deuxième place avec 990.450,00 € (22%) et la fonction administration générale la troisième place avec 914.350,00 € (21 %).

Mesdames et Messieurs,

Vous en conviendrez, le programme des investissements communaux est ambitieux et ouvre véritablement de nouvelles perspectives pour le service public communal, pour la commune et surtout pour les citoyens.

Je vous en citerai quelques uns et non des moindres : la réfection de la rue de Marchienne (1.300.000 €), la réfection de l'école de Malfalise (700.000 €), l'étude du nouvel hôtel de ville (907.500 €), le car communal (350.000 €), l'éclairage de rues (180.000 €) ou encore la réfection de la toiture du foyer culturel (135.000 €).

Tout cela, Mesdames et Messieurs, avec une fiscalité inchangée, une maîtrise de l'évolution de la dette et surtout grâce à un dynamisme exacerbé dans la recherche des subsides fédéraux, régionaux et communautaires.

Il ne reste plus qu'à apporter votre soutien à ce budget en votant son adoption. Merci.